

Aménagement du temps de travail du 23 janvier 2017

Après avoir étudié les propositions des organisations syndicales, voici ce qui a été validé :

Congés payés d'été (19 congés + 15 août)

Période de fermeture du lundi 31 juillet au vendredi 25 août inclus, avec reprise lundi 28 août 2017.

Pour les salariés en équipes en VSD, le dernier week-end travaillé sera celui du dimanche 23 juillet avec une reprise le vendredi 25 août 2017.

Congés payés d'hiver (4 congés + lendemain de Noël)

Congés du 26 décembre au 2 janvier inclus avec reprise le 3 janvier 2018.

 Positionnement d'un congé payé (15 août) sur le vendredi 26 mai 2017 pour faire le pont de l'ascension et le laisser à disposition pour les salariés étant en repos cycle ce jour-là et inversion de cycle pour les ½.

 Dernier congé payé à poser avant le 31 mai 2018 afin d'anticiper un pont, l'année prochaine. Cette journée sera fixée dans l'aménagement du temps de travail 2018.

Journée de solidarité

Des discussions sont encore en cours sur la journée de solidarité avec plusieurs possibilités afin de couvrir cette journée :

- prise de repos compensateur (qui ne serait désormais plus pris automatiquement sur le chômage partiel) ;
- possibilité pour le salarié de poser, avant le 31 juillet, des heures de St Jean, St Eloi (un compteur spécifique « heures de tradition » serait créé et intégrerait la St Jean, St Eloi, désormais disponibles en heures).
- sans réponse du salarié, les heures dues au titre de la journée de solidarité seront déduites d'un Jsupp au 1er janvier de l'année suivante.

Ce point concernant la journée de solidarité sera finalisé jeudi 26 janvier.